

Xsip® : la dématérialisation faite par des collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL Xdemat**.

Xsip® est l'un de ces outils, il permet de proposer aux administrés le paiement en ligne par carte bancaire, après établissement d'une convention avec la DDFIP. **Xsip®** facilite ainsi le paiement des frais de cantine, de garderie, d'eau...

Xsip® simplifie le recouvrement de certaines recettes

- **Xsip®** accélère le recouvrement grâce à la possibilité de régler 24h/24h et 7j/7j,
- **Xsip®** peut être installé soit sur le site internet de la collectivité soit sur un site dédié <http://paiement.spl-xdemat.fr> où la collectivité bénéficiera d'une page,
- **Xsip®** offre une image de modernité de la collectivité.
- **Xsip®** facilite le pointage de vos factures (très utile pour les régies)

Xsip® : la dématérialisation à un coût modéré

Afin d'offrir des prestations à un coût modéré **SPL-Xdemat**, société qui n'a pas vocation à faire du profit, a fait :

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques,
- **Le choix de réduire les frais de structure et de fonctionnement** au strict minimum, pas de personnel dédié, pas de locaux propres,
- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) est dispensée au sein de chaque département,
- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont elle a besoin**, après adhésion au pack minimal (**Xmarchés®**, **Xactes®**, **Xpostit®**, **Xcelia®** et **Xsare®**),
- **Le choix de proposer un tarif unique** pour l'installation de **Xsip®** : 90 € une seule fois

Quelques exemples de tarifs

	Pack minimal de base ⁽¹⁾	Xsip®	Total
Communes de 0 à 200 hab.	75 € HT	+ 90 € HT	165€ HT
Communes de 2 001 à 5 000 hab.	600 € HT	+ 90 € HT	690 € HT
C.C. ⁽²⁾ de 10 001 à 25 000 hab.	900 € HT	+ 90 € HT	990 € HT
C.C. ⁽²⁾ de 25 001 à 50 000 hab.	2 000 € HT	+ 90 € HT	2 090 € HT

⁽¹⁾ Composé de Xactes®, Xmarchés®, Xpostit®, Xcelia® et Xsare® : hors coût du certificat électronique

⁽²⁾ Communautés de Communes

Xsip® : la dématérialisation déjà mise en œuvre

- Près de 1 430 collectivités ont déjà adhéré à la société **SPL Xdemat**.
- Plus de 28 000 paiements effectués grâce à **Xsip®**.
- 20 collectivités utilisent déjà **Xsip®**.

Comment bénéficier de Xsip® ?

• Vous êtes déjà actionnaire de la société SPL-Xdemat

La signature d'un simple avenant à votre convention de prestation intégrée suffit. Cet avenant est disponible au travers de l'application Xmanager®.

Prenez contact avec le référent de votre département.

SPL-Xdemat se charge des démarches administratives auprès de votre trésorerie.

• Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL Xdemat

Pour devenir actionnaire de la SPL-Xdemat et bénéficier de **Xsip®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50 € et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : www.spl-xdemat.fr ou de prendre contact avec le référent de votre département.